



Sommaire

Déclaration préalable : reprise de la restauration, conditions de consultation et de travail de vos élus, diffusion de l'information syndicale.....	1
Covid19 : déconfinement, PRA, restauration.....	2
Vos représentants	4

Déclaration préalable : reprise de la restauration, conditions de consultation et de travail de vos élus, diffusion de l'information syndicale...

La remise en marche du système de restauration collective (restaurants internes ou externes) à l'ordre du jour de ce CSEC est certes un sujet important, mais qui nous semble être mal qualifié, et au mauvais moment. Combien de salariés du Groupe seront concernés par ces mesures, puisque la majorité d'entre eux restent en télétravail ? Combien de repas seront servis ? Quel sera l'impact des mesures sanitaires sur les coûts de production de ces repas ? Ce modèle est-il soutenable et permettra-t-il de rester dans la limite de 2,26% de la masse salariale lorsque le système sera remonté en puissance. Aucune de ces questions n'est abordée dans ce document, qui pourtant concernent l'ensemble des CSEE délégués ou non délégués qui siègent au CSEC.

Par ailleurs il est de notoriété publique que de nombreux salariés (tous ceux de l'UES à l'exception des périmètres OFS et SCE dont les CSEE sont gérés par la CFE-CGC) n'ont plus aucun accès à une subvention de restauration depuis la mi-mars. Le mécontentement des salariés commence à ne plus pouvoir être contenu au point que le président du CNR a dû envoyer il y a 15 jours un mail surréaliste informant les salariés qu'il réfléchissait à une solution impliquant tellement d'administrations que tout le monde a compris qu'ils n'étaient pas près de recevoir ce à quoi ils avaient droit.

Pour les élus de la CFE-CGC, le CNR a été totalement absent et a prouvé, pendant cette crise, sa totale incapacité à gérer les enjeux de la restauration collective, prenant des décisions à contre temps, se focalisant sur des sujets qui ne concernent pas les salariés, et répondant à des logiques d'appareil étrangères à la majorité de nos salariés ! Nous demandons dès lors une réforme en profondeur de cette instance qui a désormais perdu toute crédibilité au bout de 5 mois d'existence

Nous souhaitons également attirer l'attention de la Direction et des élus sur la restriction du droit syndical pendant la période de confinement. Aujourd'hui, le cde du travail prévoit un droit au tractage qui permet à toutes les Organisations Syndicales de diffuser leur analyse de la situation de l'entreprise à l'ensemble des personnels, qu'ils soient sympathisants ou pas. Pendant la période de confinement ce droit de tractage n'a évidemment pas pu être exercé, un accord d'entreprise interdisant aux OS d'envoyer par mail des tracts aux salariés qui n'en ont pas fait explicitement la demande. Notons que nos collègues dans certaines filiales ne sont pas soumis à de telles restrictions.

Dans ce contexte la Direction des Relations Sociales a envoyé le 29 avril dernier un mail à l'ensemble des personnels d'Orange France dans lequel ils sont invités, s'ils le souhaitent, à s'abonner aux publications de 8 OS d'Orange. Si la démarche semble louable, il nous apparaît étonnant que les choix des salariés se fassent à travers un outil de sondage bien connu et utilisé dans notre entreprise, « MSurveys ». Comme la direction d'Orange, nous sommes très vigilants sur les règles RGPD, et pour une collaboration saine entre Organisations Syndicales, nous demandons la présentation des outils utilisés, de leurs paramétrages, de leurs sécurités, de la finalité de leur utilisation, du cadre de ce sondage, et bien sûr la restitution des résultats de ce sondage.

Pour conclure sur la préparation et la tenue de cette séance : les mesures exceptionnelles sur la consultation des instances prévues par les ordonnances sur l'état d'urgence sanitaire permettent à la Direction de raccourcir certains délais de consultation à 8 jours. Les premiers éléments nous ont été envoyés le 30 avril au soir, et il a été d'autant plus compliqué d'étudier les dossiers de façon approfondie que les JTL imposées unilatéralement ont fait que moins d'élus étaient disponibles.

Compte-tenu de ces délais extrêmement courts pour des dossiers aussi lourds, certains de nos collègues élus se sont déclarés prêts ne pas rendre d'avis. Si les élus de la CFE-CGC estiment que des mesures auraient pu et dû être prises dans le strict cadre légal pour pouvoir allonger ces délais, elle sait également qu'un « non rendu d'avis » est considéré comme un avis négatif au-delà du délai légal de 8 jours (délai exceptionnel autorisé par l'état d'urgence pour les sujets de retour à l'activité économique).

Les élus CFE-CGC Orange choisissent donc de rendre un avis motivé concernant le plan de la si mal nommée reprise d'activité.

Covid19 : déconfinement, PRA, restauration...

- ✓ Consultation sur les mesures communes envisagées au niveau de l'UES Orange pour accompagner à compter du 11 mai 2020 le déconfinement progressif.

Les documents pour accompagner la décision des élus quant au dispositif de déconfinement (CR de la CPRPPST, dispositifs de formation, calendrier prévisionnel des réouvertures des boutiques en AD ; sortie du confinement des Boutiques, des sites Techniques ; synthèse des actes commerciaux GP et PRO : prévisionnel à la réouverture, mesures d'accompagnement du déconfinement progressif pour FS&F ; OBS ; WIN...) sont disponibles [ici](#)...

Précisions sur l'Application « Mon accès » (retour des salariés sur site, et aide des managers / responsables de site) :

- aide au manager pour déterminer après échange avec son équipe, les salariés qui seront autorisés à venir sur le site chaque jour de la semaine suivante,
- aide au responsable de site : les informations saisies par les managers seront consolidées par site pour vérifier à S-1 (le jeudi précédent) que les 50% de capacitaire du site ne sont pas dépassés.
- Le salarié disposera d'une autorisation reçue par mail et/ou SMS pour pouvoir se rendre sur site les jours validés par le manager.
- 1ère version de l'application disponible à partir du 11 mai 2020, et des entités pilotes pourront tester les fonctionnalités de l'outil les semaines 19, 20 et 21 avec les salariés qui sont de retour sur site car leur présence est indispensable ; déploiement prévu fin mai pour permettre, en particulier, le roulement de la venue des salariés sur site à partir du 2 juin,
- conformité RGPD : informations à disposition du Manager et du Responsable du site issues des informations de l'annuaire Groupe. Le Manager a accès uniquement aux données de son équipe.

Détail du PRA de la Restauration collective :

Les 116 restaurants situés dans locaux Orange sont fermés depuis le 16 mars midi.

Scénario proposé pour la réouverture des restaurants Orange :

- rouvrir (sauf exception) le restaurant aux salariés Orange dès lors que le site est rouvert ; autoriser l'accès éventuel des sous-traitants et entreprises extérieures s'ils sont habilités à intervenir sur le site,
- ne pas laisser accéder les « hébergés » et les extérieurs non habilités à intervenir sur le site,
- autoriser les sociétés de restauration à proposer une offre à consommer sur place adaptée à la fréquentation et aux difficultés d'approvisionnement, par exemple choix entre un plat et une offre de grillade, la reconquête des convives nécessitant de promouvoir une offre qualitative,
- mettre en place les mesures spécifiques d'hygiène et de distanciation,
- ne pas rouvrir les cafétérias, et par défaut, envisager une offre à emporter en cas d'impossibilité de rouvrir un restaurant. Il n'est pas autorisé à un salarié d'amener son repas et de le consommer dans un restaurant d'entreprise.

Restaurants inter-entreprises RIE RIA auxquels les salariés Orange accèdent par le biais d'une convention d'adhésion :

- permettre aux salariés Orange d'accéder s'ils le souhaitent lorsque ces restaurants seront ouverts.
- Cas particuliers de certains restaurants, gérés par la restauration mutualisée Orange, implantés dans des immeubles sans salariés dans l'immeuble et qui peuvent être assimilés à des restaurants inter-entreprises : rouvrir ces restaurants à l'ensemble des convives Orange et hébergés si la situation sanitaire le permet lors de la deuxième étape du déconfinement (début juin).

Analyse de la CFE-CGC Orange

Concernant les plans de « reprise » d'activité

La CFE-CGC Orange ne partage pas la méthode de gestion du dialogue social de la Direction pendant cette période exceptionnelle sur les sujets de conduite et reprise d'activités au sein de l'UES Orange.

Les ordonnances et décrets adaptant temporairement les délais applicables pour la consultation et l'information des CSE d'Etablissement et CSE Central n'interdisent pas dans leur application la recherche de l'efficacité, de la qualité et le respect du rôle et des missions des instances représentatives du personnel... Notamment leur mission de s'assurer que l'entreprise respecte son obligation de santé et sécurité de ses personnels dans le cadre de la marche des affaires en période normale comme en période crise, dans un souci de pérennité et de développement.

Le choix fait par la Direction d'une information / consultation du seul CSE Central sur les mesures communes envisagées au niveau de l'UES Orange pour accompagner le déconfinement progressif pourrait avoir un sens si cette information / consultation s'accompagne de la même procédure **concernant la déclinaison dans chaque établissement des mesures communes envisagées** au niveau de l'UES Orange pour accompagner ledit déconfinement.

En effet, la taille de l'UES Orange, l'hétérogénéité intrinsèque de ses métiers, sites, bâtiments, installations techniques de ventilation et climatisation, profils des personnels... l'hétérogénéité extrinsèque des zones d'exposition à risque du SARS-Cov-2 sur le territoire où Orange est présente... rendent impossible au seul CSE Central l'assurance que les mesures qui seront mises en œuvre par l'entreprise sont de nature à garantir la santé et la sécurité de tous ses personnels à partir du 11 mai.

Les délais raccourcis d'instruction sont rendus possibles par la loi. Pour autant le nombre important (environ 40) de documents produits par la Direction, leur caractère hétéroclite, l'absence d'un plan de lecture, d'un thésaurus, d'une indexation, de clés de lecture et l'absence de mise en contexte de certains des documents produits... le nombre élevé des représentants de la Direction (20 personnes), dans un contexte difficile de tenue des séances (à distance par réunion téléphonique) sont de nature à altérer profondément les prérogatives de l'instance... Et s'ils sont intentionnels pourraient relever d'une entrave à son fonctionnement.

Dans le cadre de l'expression d'un dialogue social sincère et constructif, la délégation CFE-CGC Orange du CSE central aurait pu se prononcer favorablement sur un dossier co-construit, présentant les principes et les mesures communes envisagées, prenant en considération des approches différenciées selon les familles de métiers, les typologies détaillées des sites, les zones à risque entre autres... et non sur une accumulation de documents présentant les mesures envisagées dans les différentes divisions.

Par ailleurs, comment interpréter qu'en phase de déconfinement, avec des mesures d'accompagnement qui se doivent d'assurer la sécurité et la protection de **tous** nos salariés et clients dans le respect des orientations des pouvoirs publics et des autorités sanitaires, le fonctionnement des boutiques au sein du Groupe diffère selon qu'il s'agit des boutiques Orange ou Générale de Téléphone, alors que leurs missions sont les mêmes... et leurs clients aussi !

La CFE-CGC Orange rappelle d'ailleurs que l'ouverture de chacune des boutiques de quelque enseigne qu'elle soit doit être conditionnée à la mise à disposition effective de l'intégralité des équipements de protection individuelle pour chacun des personnels volontaires, et qu'une tolérance bienveillante à l'égard d'éventuels retards liés à la reprise progressive des transports pendant le mois de mai, doit également prévaloir.

En l'état, dès lors, compte-tenu des éléments ci-dessus, la CFE-CGC Orange estime ne pas être en situation de s'assurer que les plans de reprise d'activités de certains personnels et que la continuité d'activités d'autres garantissent à tous les conditions indispensables de santé et sécurité dans l'exercice de leur métier... qu'il s'agisse des personnels sur site ou des personnels en situation durable de télétravail... La délégation CFE-CGC Orange rend donc le présent avis motivé **contre**.

Enfin, la délégation CFE-CGC Orange réitère sa demande à la Direction de se conformer au principe de subsidiarité, c'est-à-dire de consulter chaque CSE d'Établissement sur le sujet et de s'appuyer pleinement sur les recommandations de leurs différentes CSSCT.

- ▶ [Nos propositions concernant la réouverture des boutiques](#)

Concernant la restauration : pilotage à vue dans le brouillard avec l'idéologie pour seule boussole

Titres restaurant...

Le 16 avril dernier les télétravailleurs sous convention ont reçu un mail signé de la DDR (Direction Déléguée de la restauration) indiquant que la distribution des titres restaurant pour la période postérieure au 16 mars 2020 était suspendue sine die, malgré le maintien des droits à titres restaurant des personnels télétravaillant à domicile et ayant signé un protocole ou une convention.

Comment expliquer une telle décision qui réduit directement le pouvoir d'achat des personnels impactés et contrevient aux conventions et à l'accord Télétravail signés, alors que parallèlement, dans le contexte de crise sanitaire, le Gouvernement prend une mesure de déplafonnement des dépenses pour faciliter l'usage des titres restaurant.

Cette suspension est tout simplement incompréhensible... et incomprise par les personnels sous convention de télétravail avec l'entreprise.

... et restaurants d'entreprise,

Seule organisation syndicale à ne pas avoir signé l'accord de restauration, la CFE-CGC Orange n'a pas été surprise des réponses louvoyantes et embarrassées apportées par la Commission Technique Nationale de Restauration (CTNR composée de représentants de la Direction et des OS gestionnaires de la restauration collective déléguée) à ses nombreuses questions.

Le nouvel accord de 2019 dissocie la gestion technique de la restauration collective, assurée par la Direction Déléguée à la Restauration, de la politique de restauration et son modèle économique, confiés au Comité National de Restauration (CNR) composé des OS signataires de l'accord et des représentants des CSEE délégués. Cette dissociation permet à la Direction de se défausser, pour chaque question un peu épineuse, sur des partenaires sociaux guidés par une vision passiviste du sujet.

La CFE-CGC a questionné les acteurs de la restauration collective sur leur volonté de la relancer à tout prix alors que les plans de reprise annoncés par la direction d'Orange montrent clairement que seule une infime partie des personnels pourra en bénéficier tant que la crise COVID ne sera pas jugulée. **La réflexion des « acteurs » de la restauration exclut donc purement et simplement plus de 50% des personnels du groupe de toute subvention restauration.** Aucune projection n'a été faite sur le nombre de personnes qui pourront effectivement déjeuner dans les restaurants collectifs, ni sur l'augmentation des coûts que les mesures sanitaires vont engendrer. L'important pour la DDR semble plus être de préserver l'emploi chez Sodexo et ses concurrents que de préserver le pouvoir d'achat de nos collègues.

Les OS réclament le versement d'une prime de 1 000€ (peut-être justifiée) au titre de la crise, mais cela ne les dérange pas de gaspiller le budget restauration qui représente annuellement, pour chaque salarié du Groupe, une somme équivalente.

Pour la CFE-CGC Orange, qui gère par elle-même la politique de restauration sur les périmètres OFS et SCE, le seul système de restauration collectif équitable est celui qui permet à chaque salarié de recevoir une subvention de restauration par jour travaillé que ce soit dans les bâtiments de l'entreprise ou en télétravail, et cela le jour où il doit manger (pas 3 mois après). Il serait plus que temps d'arrêter les débats idéologiques stériles qui prennent les salariés en otage en raison d'enjeux qui ne les concernent pas.

La CFE-CGC Orange réclame donc une réforme urgente de l'accord restauration pour mettre en place une gouvernance capable de prendre des décisions dans l'intérêt de tous les personnels, la distribution de Titres restaurants à tous les collègues exclus de la restauration pour la période du confinement, et la mise en place d'un système de restauration collective adapté aux conditions de travail jusqu'à la fin de la crise COVID, et au-delà, pour tous les personnels de l'entreprise.

- ▶ [Notre rubrique restauration](#)
- ▶ [Notes de séance, questions réponses.](#)

Vote des élus

- Contre : CFE-CGC, FO
- Abstention : CFTC, STC
- CFDT, CGT, SUD, ne participent pas au vote

Vos représentants

Vos élus :

Sylvain **BESSE** SCE/OGSB ; David **COUCHON** TGI/OLS ; Michel **DANA** SCE/OGSB ;
Laurent **DELAVIGNE** AENC ; Philippe **DROUET** SCO SE ; Fabien **ESNAULT** DTSI/DERS ; Adrien **GRACIANNETTE** AE OC ;
Jean-Louis **JOUVANCEAU** UI AFFAIRES ; Hubert **LEMARQUAND** DOC/DISAS ; Frédérique **LIMIDO**, FS&F ;
Franca **LOSTYS**, OFS ; Sylvie **NET WIN/OINIS** ; Bouchra **OUELHADJ** DGP/DD

Votre représentant syndical :

Maxence **D'EPRÉMESNIL** TGI/OLR

Vos représentants dans les commissions

Economique	David COUCHON TGI Président ; Hélène MARCY TGI
Emploi, formation, égalité pro.	Véronique GARNIER TGI ; Noël FAYEAUX DO GSE ; Brahim HAMADI WIN
Handicap	Abdelkrim DAOUADJI DO GSO
Marchés	Sylvie NET WIN
Entreprises	Christophe MOINIER DO GSO ; Daniel DEMONCHY SCE
Orange France	Raphael MATHON DEF/DRCE ; Adrien GRACIANNETTE DO GSO
Innovation	Ghislaine DE SALINS TGI
Information, aide au logement	Sylvia PETRIZ DEF/DRCE
CPRPPST	René SOUILLAT OFS ; Bernard GUIBERT DTSI ; Jean-Louis CASTELLI DOGSE ; Laurence DULON FS&F
CSSCTC	Laurent DELAVIGNE DO GO ; Pierre GOJAT SCE

Les dossiers présentés lors de cette séance sont disponibles sur Alfresco, CSEC 2020 – mai 2020
Ils y sont à la disposition des seuls adhérents et militants. **À ne pas diffuser.**